

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES RÉFORMES ADMINISTRATIVESDIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUEDIRECTION DE LA GESTION DES CARRIÈRES
ADMINISTRATIVES

du 4 Septembre 1993

DECRET 93-410 /MFPRADGFP/DGCA/SAV.

Portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 de certains Ingénieurs en Chef des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) en tête :
FBCNDZO Rigobert.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu la Loi n° 02/90 du 14 Novembre 1990 portant refonte du Statut général de la Fonction Publique ;

Vu le Décret n° 88-13/90 du 19 Mars 1990 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République du Congo ;

Vu le Décret n° 88-14/90 du 03 Mars 1990 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services techniques ;

Vu le Décret n° 87-17/90 du 25 Juin 1987 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 52-195/FP du 05 Juillet 1962 fixant les échelonnements hiérarchiques des fonctionnaires de la République du Congo ;

Vu le Décret n° 85-260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives ;

Vu la Loi n° 90-426 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

Vu le Décret n° 93-15 du 11 Mars 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 93-16 du 11 Mars 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 93-17 du 11 Mars 1993 portant organisation des interims des Ministres ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

Vu le Procès-verbal de la Commission administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 21 Décembre 1992 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Les Ingénieurs en Chef des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services techniques (Eaux et Forêts) dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 pour le 1er échelon de leur grade à deux (2) ans.

EBCHDZO Rigobert..... DGEF
 MANIONGUI Alexandre..... Mini. Ind.
 OKOKO (Jean Timothée)..... Mini. Tr.
 MABIALA Pierre..... Mini. Plan

.../...

~~Article 2.-~~ Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de
~~la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-~~

Brazzaville, le 4 Septembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean Prosper KOYO.


Général Jacques Joachim THOMBY-OPANGO.

AMPLIATIONS :

SGG/BC..... 2
JORE..... 2
DCEP/SGCA..... 2
EST/DGFR..... 2
DGR..... 2
DSCF..... 2
MEF/CAB..... 2
DCEI/SAD..... 4
DAF/SAP..... 16
DOSSIERS/DGFP..... 12
INTERESSES..... 4

